

# DES NEGOCIATIONS SOUS LA PRESSION DES CHEMINOTS !



## Mercredi 18 mai et Jeudi 19 mai 2016 TOUS EN GREVE !

THEMATIQUES	RH 00077	DECRET SOCLE	2ème projet du 10 mai
<b>DISPOSITIONS COMMUNES</b>			
DUREE ANNUELLE DU TRAVAIL	1568 H (roulants) 1589 H (sédentaires)	1607 H	1600 H
JOURS FERIES / Compensés en rp	10	Pas de disposition	5
NB RP DOUBLES	52 (roulants)	30	36
RP SAM/DIM OU DIM/LUND	12 (sam/dim) + 10 dim (roulants) 22 dim (sédentaires)	14 sans précision sur nb sam/dim	14 dont 10 sur sam/dim
<b>ROULANTS</b>			
NOMBRE DE REPOS	116 (roulants)	115	117
NB JOURS NON TRAVAILLES	116 (RP) + 28 (CA) + 10 (RF) + 10 (RM) = 164	115 + 25 + 0 = 140	117 + 26 + 5 = 148
AMPLITUDE MAX	11 H	Pas de disposition	11 H Possible 12 H 2 X par GPT
ENCADREMENT RP PERIODIQUES	19 / 6	19 / 6 +/- 3 H	19/6 +/- 3 H (FS) 19/6 +/- 2 H (PS)
TEMPS DE CONDUITE	Limité par l'amplitude	8 H dont 7 H consécutives max (80 H par 2 GPT)	
<b>SEDENTAIRES</b>			
NB DE REPOS*	114 ou 122 ou 132 (selon régime de travail*)	111	113
NB JOURS NON TRAVAILLES	114* ; 28 (C) ; 10 (F)	111 + 25 + 0	113 + 26 + 5
NB D'HEURES pour être Travailleur de nuit	455 H	455 H	400 H

La CGT propose, de nouveau, aux cheminots d'exercer leur droit de grève pour maintenir la pression sur les négociations ! Des avancées ont été acquises sous l'effet des journées de grève des 9 - 28 mars , 26 avril et de la manif à Paris du 10 mai. Toutefois, il nous faut gagner des droits de haut niveau avec comme base notre réglementation actuelle !

Pour la CGT, le rapport de force et le niveau de grévistes dans la période seront déterminants pour gagner des droits sociaux de haut niveau ! Les prochaines négociations se dérouleront les 18 et 19 mai ; les 25 et 26 mai puis les 1 et 2 juin 2016.

Il appartient aux dirigeants d'entreprises ferroviaires et au Ministre des Transports d'entendre les exigences des cheminots portées unitairement par les 7 organisations de la branche. Gouvernement et UTP prennent le risque d'un conflit reconductible si les négociations restent bloquées sur les conditions de vie et de travail des cheminots !

**EXIGEONS DES DROITS DE HAUT NIVEAU  
AFIN D'ASSURER  
UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE  
DANS DES CONDITIONS  
DE SECURITE OPTIMALES !**



**Rassemblement le mercredi 18 mai à 10h30**

**Parking du Pôle Social (restaurant d'entreprise gare) au Mans**

**Modalités** : Les syndicats CGT des Cheminots appellent les cheminots de la SNCF et des entreprises ferroviaires privées, de tous grades et toutes fonctions, à s'inscrire dans un mouvement de grève reconductible et illimité chaque semaine couvrant des périodes de 2 jours du mardi soir 19h00 au vendredi matin 8h00. Ce mouvement prend effet à compter du mardi 17 mai 2016 à 19h00 : première période de grève les 18 et 19 mai.

=====

**Rappel** : il est possible de faire GREVE 59 mn \*, 3h59\* OU SUR LA JOURNEE. \* en prise de service.

**Sédentaires** : les deux journées : mercredi 18 et jeudi 19 mai 2016

**Agents postés** : deux périodes de travail dans le cadre du préavis de grève,

*Les agents soumis à D2I doivent se déclarer au plus tard 48h avant leur prise de service et la renouveler pour chacune des périodes de 2 jours. Pour ceux désirant ne faire que 59 mn, 3h59 ou reprendre plus tôt : déclaration de reprise de travail 24h à l'avance.*